



Évaluation des établissements labellisés

Visites d'évaluation

Les établissements labellisés sont évalués **1 à 2 fois par année**. Les visites d'évaluation ne sont **pas annoncées**, sauf pour les crèches et certains établissements fermés au public.

Les établissements visités sont évalués sur le respect des critères suivant :

- **Affichage du label**
- **Quantités servies dans le menu du jour Fourchette verte**
- **Planification des menus Fourchette verte**
- **Environnementaux et pédagogiques** (seulement Fourchette verte **Ama terra**)

Si possible, un retour oral est effectué à chaque visite avec le-la chef-fe de cuisine et/ou le-la responsable. Un rapport écrit peut être transmis au-à la responsable de l'établissement.

Lorsqu'un établissement respecte les critères Fourchette verte, **une vignette annuelle** avec le logo du label et l'année en cours est remise. Cette vignette atteste que l'établissement **respecte les critères** du label.

En cas de non-respect des critères du label

Un **échange** a lieu, lors de la visite, avec **le-la chef-fe de cuisine** et/ou **le-la responsable** pour comprendre les raisons du non-respect. Un constat par écrit est transmis au responsable de l'établissement.

Si nécessaire, **des formations** et **un suivi spécial** peuvent être proposés à l'équipe pour l'aider à se mettre en conformité.

Une **visite de suivi** est programmée dans les **2 mois qui suivent** pour évaluer la progression.

Si l'établissement respecte les critères du label, la vignette annuelle lui est attribué. Dans le cas contraire, un **compte-rendu détaillé**, ainsi qu'un **courrier d'avertissement de retrait** sont envoyés au-à la responsable de l'établissement.

L'établissement dispose de **2 mois supplémentaires pour se mettre en conformité**. Une troisième visite de suivi est programmée à l'issue de cette période.

Retrait du label

Le label est retiré si l'établissement **ne respecte pas les critères lors de la troisième visite de suivi**. Le cas échéant, l'établissement se voit adressé un courrier pour informer du retrait du label.

L'établissement perd définitivement le droit d'utiliser le label et la signalétique Fourchette verte. Des conseils peuvent être fournis ultérieurement pour aider l'établissement à se repositionner.